



Formulaire de demande d'habilitation pour la consultation des archives orales du Comité d'histoire

Secrétariat du Comité d'histoire
des Ministères de la Transition écologique et solidaire et
de la Cohésion des territoires

CGEDD - Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

archives-orales@developpement-durable.gouv.fr

Les archives orales conservées par le Comité d'histoire sont soumises au code de la propriété intellectuelle et au droit à l'image des témoins et des enquêteurs.

Les entretiens conservés ont été réalisés dans l'optique de la production d'un travail scientifique et de la constitution d'un fonds d'archives pour les chercheurs en sciences sociales. Leur diffusion sur cette plate-forme poursuit cet objectif de mise à disposition pour la recherche.

Actuellement les accords passés avec les témoins n'autorisent pas la diffusion des enregistrements et des transcriptions au grand public dans leur totalité. Mais les informations concernant les campagnes et les travaux publiés sont disponibles sans restriction.

Pour répondre aux souhaits des témoins, le Comité d'histoire a donc mis en place un système d'habilitation qui lui permet de donner accès à tout ou partie des ressources de cette plate-forme, en fonction de l'utilisation qui en sera faite.

L'habilitation donne accès aux documents sonores et aux transcriptions écrites de tous les entretiens dont le Comité d'histoire gère les droits de diffusion et d'exploitation, dans les collections suivantes «Récits de carrière» et «Campagnes thématiques et métiers». Toutefois, certaines habilitations ne peuvent être données car nous sommes en attente des droits (ces documents portent la mention «non disponibles»).

Procédure d'habilitation ouverte aux chercheurs (docteur et doctorant)

1. Remplir la fiche de renseignements en ligne ;
2. Créer un compte sur le portail d'authentification du ministère et transmettre l'identifiant de connexion au Comité d'histoire ;
3. Cocher les conditions d'utilisation des ressources mises à disposition
4. Renvoyer le formulaire au Comité d'histoire.

Délais d'ouverture d'une habilitation

2 à 8 jours ouvrés lorsqu'il s'agit d'une habilitation générale, pour les ressources dont le Comité d'histoire gère les droits (2/3 du fonds) ;

8 à 12 jours ouvrés lorsqu'il s'agit de l'ouverture d'une collection sur autorisation de l'ayant-droit.

Durée d'une habilitation

1 mois maximum à compter de l'ouverture des ressources. Un renouvellement d'habilitation peut-être demandé pour répondre à un besoin particulier.

1. Remplir la fiche de renseignements

Les champs précédés d'un sont obligatoires*

*NOM :

*Prénom :

Adresse de contact :

.....

.....

N° de téléphone :

*Adresse e-mail :

*Objet de recherche :

*Organisme de rattachement (université, école, laboratoire) :

.....

Grade universitaire :

.....

Ressources à ouvrir à la consultation : (vous devez préciser les ressources auxquelles vous souhaitez avoir accès).

.....

.....

2. Créer un compte sur le portail d'authentification du ministère et transmettre l'identifiant de connexion au Comité d'histoire

Le portail Cerbère assure l'authentification et l'autorisation des accès sur les applications web du ministère.

- Créer votre compte Cerbère en tant que particulier ou professionnel à cette adresse :

<https://authentification.din.developpement-durable.gouv.fr/authSAML/monCompte/Commun/CreationCompte.do>

Un compte de particulier autorise l'accès à une seule application web du ministère. Toutefois, un compte de professionnel demande un numéro de SIREN et éventuellement un certificat numérique pour accéder aux applications web ouvertes à l'entreprise.

- Confirmer la création de votre compte en sélectionnant le lien qui vous a été envoyé dans votre boîte de messagerie.
- Indiquer ici le type de compte créé et l'identifiant de connexion qui vous a été donné :

.....
.....

3. Cocher les conditions d'utilisation des ressources mises à disposition

L'utilisation des ressources en ligne mises à disposition vous engage à respecter les restrictions imposées dans le cadre de la protection du droit d'auteur et de l'image des témoins.

Je m'engage à respecter les conditions suivantes (à cocher pour confirmer votre engagement) :

1. Ne pas divulguer à un tiers l'identifiant de la connexion et le mot de passe strictement personnel donnant accès aux ressources mises en ligne par le Comité d'histoire.
2. N'utiliser les documents mis à disposition que dans un cadre scientifique et/ou pédagogique.
3. Demander l'accord du Comité d'histoire, gestionnaire des droits des témoins, avant toute diffusion au public, même dans un cadre non-commercial (le téléchargement est interdit).

4. Renvoyer le formulaire au Comité d'histoire

archives-orales@developpement-durable.gouv.fr

Les informations transmises via le formulaire sont conservées au Comité d'histoire du ministère, elles ne subissent aucun traitement informatique et ne sont communiquées à aucun autre organisme.